

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 8 octobre 2022.....	
INTITULÉ DE L'ACTION : Fête de la Récolte au jardin de l'Ouest			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Prestations(s) (1)		Autofinancement	
<i>Groupe musique</i>	410	<i>Mise à disposition véhicule association</i>	100
		<i>Trésorerie</i>	50
Frais de transport (2)	100	Participation des personnes (4)	
		<i>Entrée gratuite</i>	0
		<i>Valorisation bénévolat</i>	220
Boissons et alimentation			
<i>Épicerie</i>	120		
<i>Boissons non-alcoolisées</i>	150		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
<i>Papier impression A3</i>	20	<i>FONJEP</i>	150
<i>Cartouches encre 4 toner</i>	180	<i>Ville de Roubaix :</i>	
<i>Ingrédients cuisine sauvage</i>	30	<i>Gestion des Jardins Familiaux</i>	150
Assurance		<i>Gestion Biodéchets</i>	150
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	710
Taxes (SACEM)			
Divers			
<i>Personnel salarié (25h)</i>	300		
<i>Personnel bénévole (20h)</i>	220		
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	1530		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1530	TOTAL	1530

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.